

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Nombre de membres en exercice :	15
Présents	11
M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Noël MULLER, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, Mme Denise HERTH, M. Charles GRAFF, Mme Natacha MEYER, Mme Sophie BOEGLIN, Mme Patricia ROLLAND, Mme Valérie GRENON, Mme Catherine WEIGEL	
Absents excusés et non représentés	1
Mme Karine RISBOURG	
Absents non excusés :	0
Ont donné procuration :	3
M. Jean-Luc REIBEL à M. Noël MULLER	
Mme Adrienne CAMPILLO à Mme Catherine WEIGEL	
M. Michel JENATTON à M. Charles GRAFF	
Secrétaire de séance :	Mme Catherine WEIGEL
Secrétaire auxiliaire de séance :	Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire générale de mairie

Le quorum est atteint pour cette séance.

Aucun auditeur n'assistait à la séance.

Ordre du jour de la séance selon la convocation adressée aux conseillers le vendredi 14 juin 2024 :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation du procès-verbal de la séance publique du 31 mai 2024

II/ AFFAIRES FINANCIERES

- A) Aménagement de la rue du Repos – Avenant N°1

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- A) Désignation du référent de la commune d'ESCHENTZWILLER au sein du Conseil de développement de Mulhouse Alsace Agglomération

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

Néant

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

V) AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

- A) Remerciements
- B) Informations diverses

I/ ADMINISTRATION GENERALE

A) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2024

Le procès-verbal de la réunion de la séance publique du Conseil municipal du vendredi 31 mai 2024 a été adressé aux conseillers le mardi 04 juin 2024. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de cette séance à l'exception de Mme Karine RISBOURG, excusée sans procuration donnée, Mme Catherine WEIGEL, excusée avec procuration donnée à Mme Valérie GRENON et M. Jean-Luc REIBEL, excusé avec procuration donnée à M. Noël MULLER.

Il invite le Conseil municipal à délibérer.

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du vendredi 31 mai 2024,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE d'approuver le procès-verbal sans observation,

II/ AFFAIRES FINANCIERES

A) AMENAGEMENT DE LA RUE DU REPOS – AVENANT N°1

Monsieur le Maire informe que l'entreprise PONTIGGIA de Wittenheim a adressé un avenant N°1 concernant le marché pour l'aménagement de la voirie de la Rue du Repos. Cet avenant s'élève à 1.504,95 € HT.

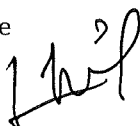
Il se justifie par le recalage des quantités réellement exécutées et l'ajout de prestations non prévues initialement.

Le montant du marché de base est donc modifié comme suit :

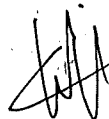
Marché de base :	169.407,72 € HT
Avenant n°1 :	1.504,95 € HT
Montant HT :	170.912,67 €
TVA 20,0 % :	34.182,53 €
Total TTC :	205.095,20 €

En conséquence le montant du marché principal est amené de 203.289,26 € TTC à 205.095,20 € T.T.C.

Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



Le conseil municipal est invité à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE cet avenant N°1,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

A) DESIGNATION DU REFERENT DE LA COMMUNE D'ESCHENTZWILLER AU SEIN DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Le conseil de développement est une assemblée de citoyens, regroupant plus d'une centaine de personnes bénévoles désignées pour un mandat de 3 ans. Instance de démocratie participative de l'agglomération inscrite dans le pacte de gouvernance, son rôle principal est d'élaborer des avis à partir d'un sujet dont il se saisit ou que m2A ou qu'un citoyen lui propose.

Le conseil est composé de :

- Citoyens volontaires,
- Représentants de structures du territoire : activités économiques, sociales, culturelles et associatives,
- Habitants désignés par les communes du territoire,
- Personnes qualifiées, reconnues pour leur compétence et leur expertise.

L'assemblée du Conseil de développement est présidée actuellement par Monsieur Philippe AUBERT.

Le nombre de représentants désignés doit être de :

- 1 pour les communes de 10000 habitants
- 2 pour les communes de 10000 à 20000 habitants
- 5 pour Mulhouse comme commune de plus de 100000 habitants.

Dans le cadre du renouvellement du collège des représentants des communes pour la mandature 2024-2027, Madame Annick ZADRAPA JENATTON, suite à sa candidature déposée en mairie, est proposée pour représenter la commune d'ESCHENTZWILLER au sein du Conseil de Développement.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
VU la candidature de Mme Annick ZADRAPA JENATTON,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



DESIGNE Madame Annick ZADRAPA JENATTON en tant que représentante de la commune d'ESCHENTZWILLER au sein du Conseil de développement

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

NEANT

VI/ AFFAIRES DE PERSONNEL

NEANT

VII/ DIVERS

A) REMERCIEMENTS

- Remerciements de Mme Myriam BUHLER pour le présent offert par la municipalité à l'occasion de ses 75 ans
- Remerciements de M. Clément CHATILLON pour le présent offert par la municipalité à l'occasion de ses 75 ans
- Remerciements de Mme Denise HERTH suite aux condoléances adressées par la municipalité suite au décès de son papa
- Remerciements de la famille SCHWAERTZIG suite aux condoléances adressées par la municipalité suite au décès de M. Lionel SCHWAERTZIG

B) DIVERS

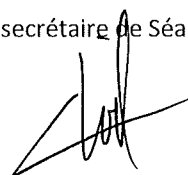
- En raison de la tenue des élections législatives des 30/06 et 07/07, la municipalité et le comité de l'Union des Associations d'Eschentzwiler ont décidé d'annuler la Fête des Crapod'Esch qui devait se tenir le dimanche 30 juin 2024.
Le rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour le dimanche 29/06/2025.

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h40.

Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire

